COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune de Watermael-Boitsfort
Service de l'Urbanisme
Place Antoine Gilson, 1
B - 1170 BRUXELLES

V/Réf. : *(corr. :B. Amarouche)URB/196*
Ref. NOVA : 17/XFD/1799387
N/Réf. : GM/BDG/WMB20233_686_PU_Abreuvoir_2

Bruxelles, le 07/03/2022

Objet : WATERMAEL-BOITSFORT. Rue de l'Abreuvoir, 2
Demande de permis d'urbanisme portant sur la rénovation et l'extension d'une habitation unifamiliale

Avis de la CRMS

Madame, Monsieur,

En réponse à votre courrier du 21/01/2022, reçu le 31/01/2022, nous vous communiquons l'avis favorable formulé par notre Assemblée en sa séance du 23/02/2022.

Le bien concerné par la demande se situe dans la zone de protection de la maison Volckrick (sise Jagersveld, 13) classée comme monument.

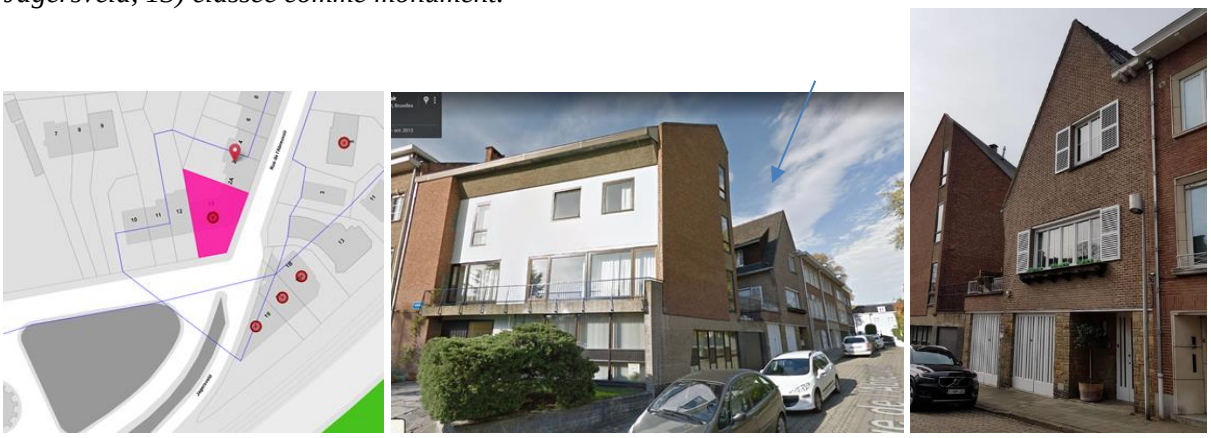

Situation patrimoniale (©Brugis), vue de la maison Volckrick et de sa voisine (© Google maps et extr. du dossier de demande)

La maison n°2, rue de l'Abreuvoir dans son environnement direct (extr. du dossier de demande)

CONTEXTE ET DEMANDE

Cette maison, construite en 1954, affiche une influence cottage et présente divers volumes de toiture : bâtière asymétrique, grande lucarne rampante, excroissance sous appentis en façade arrière, contre le mitoyen droit, petits encorbellements. Cette maison 3 façades se développe sur 3 niveaux côté rue (garages au niveau de la rue) et sur 2 niveaux côté jardin. Ses façades sont en briques nues ou peintes en blanc.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
BRUXELLES URBANISME ET PATRIMOINE
Arcadia (3e étage) – Mont des Arts, 10-13 – 1000 Bruxelles
www.crms.irisnet.be – crms@urban.brussels – 02/432.85.00

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN
BRUSSEL STEDENBOUW EN ERFGOED
Arcadia (3de verdieping) – Kunstberg 10-13– 1000 Brussel
www.kcml.irisnet.be – kcml@urban.brussels – 02/432.85.00

La demande porte sur les points suivants :

- le remplacement du volume secondaire arrière par une nouvelle annexe, plus grande, afin d'y abriter un coin à déjeuner en extension de la cuisine, sous une toiture à double versant, et affichant le même soubassement en moellons et une élévation en briques peintes en blanc, ainsi que des menuiseries en bois de ton blanc ;
- l'aménagement des combles et le remplacement de la couverture : modification de lucarne existante (et de la pente de toit de celle-ci), ajout de 3 fenêtres de toit au sommet, bardage de la nouvelle lucarne en *siding* de ton blanc, tuiles ondulées de ton gris, percement d'une baie dans le pignon en façade arrière.

Situation projetée en 3D (extr. du dossier de demande)

AVIS

La Commission émet un avis favorable pour l'extension du volume arrière et pour le réaménagement des combles et la modification de la lucarne. En effet, ces interventions sont cohérentes avec l'architecture existante, en terme de volumétrie comme dans les matériaux proposés. Elles n'auront pas d'impact défavorable sur la maison Volckrick voisine, ni sur les vues vers et depuis le bien classé.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

S. DE BORGER
Vice-Président

c.c. : acnoel@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; acoppieters@urban.brussels ; slagrilliere@urban.brussels ; ivandeneynde@wb1170.brussels ; urbanisme1170@wb1170.brussels ; bdeghellinck@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; urban_avis.advies@urban.brussels